

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis de la commission « espèces – habitats » du 09/10/2025

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 15.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant le projet de logements du quartier du Banneton à Ecouflant (49) Numéro Onagre : 2025-08-39x-01227	Bénéficiaire : LogiOuest	Avis : Favorable
-------------------------	--	-----------------------------	---------------------

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

- | | |
|---|---|
| - <i>Cyanistes caeruleus</i> Mésange bleue | - <i>Passer domesticus</i> Moineau domestique |
| - <i>Erinaceus europaeus</i> Hérisson d'Europe | - <i>Phoenicurus ochruros</i> Rougequeue noir |
| - <i>Erithacus rubecula</i> Rougegorge familier | - <i>Phylloscopus collybita</i> Pouillot véloce |
| - <i>Fringilla coelebs</i> Pinson des arbres | - <i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles |
| - <i>Parus major</i> Mésange charbonnière | - <i>Sylvia atricapilla</i> Fauvette à tête noire |

Délibération

Le CSRPN note que la présentation du dossier était très complète.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable sur ce dossier.

Le 16/10/2025

Le vice-président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Marc Gillier

